

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 293

4 février 2015

### SOMMAIRE

Accor Hôtels Luxembourg SA .....	14028	Newtech System S.à r.l. ....	14020
Belval-Sport Sàrl .....	14042	NII International Telecom S.C.A. ....	14020
BGM Spring S.A. ....	14040	Nilcan Finance Ltd. S.à r.l. ....	14024
CBC Asset Management S.à r.l. ....	14026	Nimbus IT S.à r.l. ....	14037
CBC JV S.à r.l. ....	14026	Norde S.A. ....	14024
CEREP Ashley S.à r.l. ....	14056	OnX International S.à r.l. ....	14039
Clickbus Top-Holding II S.à r.l. ....	14027	Orlando Luxembourg Investments S.à r.l. .....	14024
Comptabilité & Services S.à r.l. ....	14049	Ortho-Clinical Diagnostics S.A. ....	14063
Delgado A.G. ....	14029	Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR .....	14052
Delta Industrial 2 .....	14043	Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR .....	14051
Delta Industrial Services .....	14045	Patentportfolio 3 - Tranche 2009 S.à r.l. .....	14021
Digital Services XXIX 4 S.C.Sp. ....	14027	Patentportfolio S.à r.l. ....	14019
Enrotec Lux Sàrl .....	14018	Patron Lepo IX S. à r. l. ....	14019
Epsom Ashley S.à r.l. ....	14056	Patron Lepo S.à r.l. ....	14019
Eurocom J.L.M. S.A. ....	14018	Patron Noosa Devco (Sutton Coldfield) S.à r.l. ....	14023
Golden Park Hotel Holding S.A. ....	14025	Phoeturum S.A., SPF .....	14023
Golden Park Hotel Holding S.A. ....	14025	PHT S.A. ....	14022
Growing Paints S.A. ....	14025	Poivre Real Estate 5 S.à r.l. ....	14023
GRP S.à r.l. ....	14025	Poivre Real Estate GP S.à r.l. ....	14023
HaWilog Sàrl .....	14042	R.J.H S.à r.l. ....	14061
H.I.G. Luxembourg Holdings 61 S.à r.l. ...	14064	Société de Recherche Cosmétique S.à r.l. .....	14054
Infomax Investments S.à r.l. ....	14026	Stentex Holding .....	14021
Invenergy Wind Europe Hungary S.à r.l. .....	14047	Symantec Luxembourg S.à r.l. ....	14021
IRERE Industrial 2 .....	14043	Technocom-Mws S.A. ....	14058
IRERE Industrial Services .....	14045	T & MC S.A. ....	14060
Jamabil S.à r.l. ....	14024	Trendiction S.A. ....	14021
KMP .....	14030	TriCap Administration (Luxembourg) S.A. .....	14022
LEI BS S.à r.l. ....	14032	TriCap Administration (Luxembourg) S.A. .....	14022
LEI UK Holdings S.à r.l. ....	14034	Triple Lux Properties S.à r.l. ....	14022
Loic Invest S.A. ....	14036	Troichem S.A. ....	14026
M7 Group S.A. ....	14025		
Mattgym S.à r.l. ....	14020		
MB Luxembourg .....	14018		
MDH Management S.à r.l. ....	14018		
Moonray European Investments S.à r.l. ..	14024		
Naco Holdings-2 S.à r.l. ....	14020		

**Enrotec Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-5691 Ellange, 20, Z.A.E. Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 107.605.

—  
**AUSZUG**

Durch Gesellschafterbeschluss vom 18. Dezember 2014 hat die Peter Gross Bau Holding GmbH, eine nach deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in Dudweilerstrasse 80, D-66386 St. Ingbert, Deutschland, alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, Folgendes beschlossen:

- 1) Herr Gerhard Heinrich Corea als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung abzurufen;
- 2) Herr Klaus Kantelberg als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung abzurufen;
- 3) Herr Philipp P. Gross, geboren am 25.03.1966 in Saarbrücken, Deutschland, beruflich wohnhaft in Dudweilerstrasse 80, D-66386 St. Ingbert, Deutschland, als Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 18.12.2014 auf unbestimmte Zeit zu ernennen. Herr Philipp P. Gross ist einzelvertretungsberechtigt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. Dezember 2014.

*Für die Gesellschaft*

Référence de publication: 2014207877/20.

(140233281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

---

**Eurocom J.L.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 75.371.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 23 décembre 2014 que:

L'assemblée a décidé de nommer en qualité de dépositaire professionnel en charge de la tenue du registre des actions:

- Monsieur PHONG Daniel, juriste, né le 5 juin 1970 à Vientiane (LAOS), demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid,

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014207890/16.

(140232834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

---

**MDH Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 17, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 180.277.

Les statuts coordonnés au 16 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000457/9.

(140234684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

---

**MB Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.151.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000456/9.

(140235362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**Patron Lepo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.951.

—  
*Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 30. Dezember 2014*

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt mit Wirkung zum 30. Dezember 2014 von Herrn Emmanuel Maurice Mougeolle von seinen Mandat als Geschäftsführer wird angenommen.

- Herr Steve van den Broek, Gesellschaftsverwalter, geboren in Antwerpen (Belgien) am 26. Juli 1970, mit beruflicher Anschrift in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 30. Dezember 2014 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Frau Géraldine Schmit, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- Herr Steve van den Broek, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000527/19.

(140234864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

---

**Patron Lepo IX S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.578.

—  
*Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 30. Dezember 2014*

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt mit Wirkung zum 30. Dezember 2014 von Herrn Emmanuel Maurice Mougeolle von seinen Mandat als Geschäftsführer wird angenommen.

- Herr Steve van den Broek, Gesellschaftsverwalter, geboren in Antwerpen (Belgien) am 26. Juli 1970, mit beruflicher Anschrift in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 30. Dezember 2014 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Frau Géraldine Schmit, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- Herr Steve van den Broek, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000526/19.

(140234875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

---

**Patentportfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 119.920.

—  
EXTRAIT

In der außerordentlichen Generalversammlung der Patentportfolio S.à r.l. am 30.12.2014 wurde folgendes beschlossen:  
Herr Bodo Demisch beendet seine Tätigkeit als Geschäftsführer der Patentportfolio S.à r.l. mit Wirkung zum Ablauf des 31. Dezember 2014.

Luxembourg, le 30.12.2014.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Directeur

Référence de publication: 2015000518/16.

(140234000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

---

**NII International Telecom S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: USD 45.002,25.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 149.237.

*Extrait des résolutions prises par le gérant unique en date du 31 juillet 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez prendre note que Monsieur Hugo FROMENT et Madame Nicola FOLEY, gérants de classe B, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour NII International Telecom S.C.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015000490/16.

(140235258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**Newtech System S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 24.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015000478/10.

(140235079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**Naco Holdings-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 328.400,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 166.434.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance*

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Pour Naco Holdings-2 S.à r.l.

Référence de publication: 2015000475/14.

(140234803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**Mattgym S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5885 Hesperange, 404, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 164.275.

Il résulte de l'acte de cession des parts sociales intervenu en date du 19 décembre 2014 que la répartition du capital est dorénavant la suivante:

Benoît DIGEON, administrateur, demeurant à L-5754 Frisange, 44, op der Gell . . . . .	250 parts
Total . . . . .	250 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015000455/14.

(140234773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**Symantec Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 121.095.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Symantec Luxembourg (S. à r.l.)

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2015000615/14.

(140235418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**Stentex Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: RUB 131.459.843,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 181.970.

Il résulte d'une lettre que Madame Sandrine Bruzzo, résidant à professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérante de classe A de la Société avec effet au 28 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Stentex Holding

Référence de publication: 2015000614/14.

(140235197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**Patentportfolio 3 - Tranche 2009 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 144.999.

**EXTRAIT**

In der außerordentlichen Generalversammlung der Patentportfolio 3-Tranche 2009 S.à r.l. am 30.12.2014 wurde folgendes beschlossen:

Herr Bodo Demisch beendet seine Tätigkeit als Geschäftsführer der Patentportfolio 3-Tranche 2009 S.à r.l. mit Wirkung zum Ablauf des 31. Dezember 2014.

Luxembourg, le 30.12.2014.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Directeur

Référence de publication: 2015000520/17.

(140233997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**Trendiction S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 145.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000654/9.

(140235226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**TriCap Administration (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 130.096.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Romain Bichel / Ivar Virkus / Olga Chapovaliouk

*Administrateurs*

Référence de publication: 2015000657/12.

(140234767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**Triple Lux Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 143.519.

Le contrat de domiciliation avec la Société Triple Lux Properties S.à r.l., ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 143519, a été dénoncé avec effet immédiat au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre METZLER

*Avocat à la Cour / Wildgen Partners in Law*

Référence de publication: 2015000656/12.

(140235345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**TriCap Administration (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 130.096.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Romain Bichel / Ivar Virkus / Olga Chapovaliouk

*Administrateurs*

Référence de publication: 2015000658/12.

(140234768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**PHT S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 136.102.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement du 18 décembre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant par un jugement par défaut, le Ministère Public entendu en ses conclusions, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société anonyme PHT S.A., dont le siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, a été dénoncé en date du 3 août 2012.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Julie Zens, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 janvier 2015 au greffe du tribunal de commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Julie Zens

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015001810/18.

(150001003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**Phoeturum S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 171.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015001809/9.

(150000612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Poivre Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 135.476.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015001790/13.

(150000456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Poivre Real Estate 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 135.477.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015001791/13.

(150000457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Patron Noosa Devco (Sutton Coldfield) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 184.743.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 5 janvier 2015*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Emmanuel Mougeolle de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.
- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
- M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2015001787/19.

(150000722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Norde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 169.346.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Tom FABER.

Référence de publication: 2015001753/10.

(150000653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Orlando Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 154.941.

**EXTRAIT**

Il est porté à la connaissance des tiers que la forme juridique des actionnaires suivants est à modifier comme suit:

- Ondal Management Beteiligungs GmbH & Co. KG est à enregistrer sous la forme «Kommanditgesellschaft»;
- Ondal co-investors beteiligungs GmbH & Co. KG est à enregistrer sous la forme «Kommanditgesellschaft»;
- Ondal senior Management Beteiligungs GmbH & Co. KG est à enregistrer sous la forme «Kommanditgesellschaft».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015001758/14.

(150000997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Nilcan Finance Ltd. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 183.923.

Les Comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001744/10.

(150001110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Moonray European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 111.376.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015001708/9.

(150001007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Jamabil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.459,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 173.418.

Les comptes annuels au 31 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Jamabil S.à r.l.*

*Mandataire*

Référence de publication: 2014208116/11.

(140233525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

---



**M7 Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 148.073.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015001036/9.

(140235763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

---

**GRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 94.388.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Référence de publication: 2015000928/10.

(150000179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

---

**Growing Paints S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 175.655.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg, le 31 décembre 2014*

La démission de Monsieur Gioacchino GALIONE de sa fonction d'administrateur est acceptée

Madame Sophie ERK, employée privée, née le 15.12.1974, à Thionville (France), domicilié professionnellement au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est cooptée en tant que nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme  
GROWING PAINTS S.A.

Référence de publication: 2015000927/15.

(150000051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

---

**Golden Park Hotel Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 117.405.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015000924/10.

(140235793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

---

**Golden Park Hotel Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 117.405.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015000923/10.

(140235761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

---

**Troichem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 75.825.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

TROICHEM S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015000674/12.

(140235089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

---

**CBC JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.000,00.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 179.018.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un contrat daté du 31 octobre 2014 entre la société Bauer Capital S.à r.l., associé de la Société, et Crosslane Capital S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B178386, que Bauer Capital S.à r.l. a cédé 12.000 parts sociales de la Société à Crosslane Capital S.à r.l. avec effet au 5 novembre 2014.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015000808/16.

(150000311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

---

**CBC Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 187.968.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un contrat daté du 31 octobre 2014 entre la société Bauer Capital S.à r.l., associée de la Société, et Crosslane Capital S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B178386, que Bauer Capital S.à r.l. a cédé 6.250 parts sociales de la Société à Crosslane Capital S.à r.l. avec effet au 5 novembre 2014.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015000807/16.

(150000310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

---

**Infomax Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 28.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 116.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000336/10.

(140235469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

---

**Clickbus Top-Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.811.

Monsieur Alexander KUDLICH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Clickbus Top-Holding II S.à r.l.

Référence de publication: 2015000122/16.

(140235063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**Digital Services XXIX 4 S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 193.185.

*Excerpts of the limited partnership agreement (the "Limited Partnership Agreement") of Digital Services XXIX 4 S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 30<sup>th</sup> of December 2014*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** Digital Services XXIX (GP) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 188570 (the "General Partner").

**2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.**

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: Digital Services XXIX 4 S.C.Sp, (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision through its foreign subsidiaries of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

**3. Designation of the manager and signatory powers.** The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the Partnership Agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 30<sup>th</sup> of December 2014, for an indefinite term.

## Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge aus dem Gesellschaftsvertrag (dem „Limited Partnership Agreement“) der Digital Services XXIX 4 S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft nach Luxemburgischen Recht (Special Limited Partnership), geschlossen am 30. Dezember 2014

**1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften.** Digital Services XXIX (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 188570 (die „Komplementärin“).

### 2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

#### (i) Name

Die Gesellschaft heißt: Digital Services XXIX 4 S.C.Sp, (die „Gesellschaft“)

#### (ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

#### (iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in der rue 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

#### (iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

**3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

**4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird am 30. Dezember 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2015000173/77.

(140235291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

### Accor Hôtels Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 100.771.

—  
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 2 janvier 2015

#### Nomination et démission d'administrateurs

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Pascale Alluard de ses fonctions d'administrateur délégué et d'administrateur à dater du 31 décembre 2014 et nomme Monsieur Olivier Daguzan en qualité d'administrateur délégué et d'administrateur à dater du 31 décembre 2014.

Le nouvel administrateur délégué et administrateur est nommé pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Son adresse: Olivier Daguzan, 14, chemin de Combes, CH-1009 Pully

Référence de publication: 2015001286/15.

(150001040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**Delgado A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 42.012.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Im Jahre zweitausendvierzehn, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor Uns dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtswohnsitz zu Mersch,

**SIND ERSCHIENEN**

Die Aktionäre der Gesellschaft „ DELGADO A.G.“, (die „Gesellschaft“), eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier, gegründet gemäß Urkunde des Notars Edmond SCHROEDER, mit damaligen Amtssitz zu Mersch, vom 25. November 1992, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 63 vom 9. Februar 1993, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B. 42.012 (nachfolgend die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß Urkunde des Notars Edmond SCHROEDER, mit damaligen Amtssitz zu Mersch, vom 7. Mai 1999, geändert, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 743 vom 7. Oktober 1999.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Vanessa ALEXANDRE, Juristin, mit beruflicher Anschrift in L-7593 Beringen, 7, rue Wenzel.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmenzähler Herrn Georges CLOOS, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I.- Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter, die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Stückzahl der Aktien welche von jedem von ihnen gehalten werden, sind auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet, welche Anwesenheitsliste von den Gesellschaftern beziehungsweise deren Vertretern und dem Vorstand unterzeichnet wird und, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschaftern werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienenen und durch den unterzeichnenden Notar, ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

II.- Aus besagter Anwesenheitsliste ergibt sich, daß sämtliche ZWEIHUNDERT (200) Stammaktien die das gesamte Aktienkapital von EINHUNDERTZWEITAUSENDZWEIHUNDERTACHTUNDFÜNFZIG EURO (102.258,- EUR) darstellen, auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

III.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten.

IV.- Daß die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

- 1.- Vorlegung und Genehmigung des Berichtes des Liquidators.
- 2.- Verzicht auf die Ernennung eines Liquidationskommissars.
- 3.- Entlast an den Verwaltungsrat und den Liquidator.
- 4.- Abschluss der Liquidation.
- 5.- Bezeichnung des Ortes wo die Bücher und Gesellschaftspapiere hinterlegt werden und während 5 Jahren aufbewahrt werden.

Nach Beratung trifft die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluß*

Die Generalversammlung beschliesst den Bericht des Liquidators zu genehmigen.

*Zweiter Beschluß*

Die Generalversammlung beschliesst auf die Ernennung eines Liquidationskommissars zu verzichten.

*Dritter Beschluß*

Die Generalversammlung beschliesst dem Verwaltungsrat und dem Liquidator Entlast für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate zu erteilen.

*Vierter Beschluß*

Die Generalversammlung beschliesst die Liquidation der Gesellschaft abzuschliessen.

### *Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Bücher und Gesellschaftspapiere der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft in L-1924 Luxemburg, 43, rue Emile Lavandier, aufbewahrt werden.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

### *Kosten*

Die Kosten für die gegenständliche Urkunde belaufen sich auf ungefähr ACHTHUNDERT EURO (800.- EUR).

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen in Beringen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Im Anschluss an die Verlesung und die Erklärung des Inhalts der gegenständlichen Urkunde durch den unterzeichnenden Notar, wurde diese durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Signé: V. ALEXANDRE, G. CLOOS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 24 décembre 2014. Relation: MER/2014/2896. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000182/68.

(140235169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

### **KMP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 28, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 184.093.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à RAMBROUCH, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

### **A COMPARU**

- Monsieur François KAHN, administrateur de sociétés, né le 4 novembre 1961 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 28, rue Jean-Pierre Brasseur.

Lequel comparant est le seul et unique associé de «KMP» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 28, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.093, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 24 janvier 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C le 27 mars 2014 numéro 793. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés sa constitution.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent quarante mille euros (EUR 140.000,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 152.500,-) et ce par la création et l'émission de mille cent vingt (1.120) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»);

Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;

2. Divers.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quarante mille euros (EUR 140.000,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 152.500,-) et ce par la création et l'émission de mille cent vingt (1.120) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales").

### *Intervention - Souscription - Libération*

Les mille cent vingt (1.120) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) ont été souscrites par Monsieur François KAHN, prénommé.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par l'apport à la Société de deux cents (200) parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit français «CENTRE D'AFFAIRES MEDICAL» en abrégé «CAM», au capital de soixante-seize mille cinq cents euros (EUR 76.500,-), dont le siège social est établi à F-93100 Montreuil, 62, rue Beaumarchais, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 400 326 815, détenues par Monsieur François KAHN, prénommé.

Ces parts sociales ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme de cent quarante mille euros (EUR 140.000,-), sur base des principes comptables généralement acceptés.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce des sociétés de la société CENTRE D'AFFAIRES MEDICAL en abrégé CAM, ses comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013, ainsi que d'une déclaration émise par les gérants de celles-ci en date du 12 décembre 2014 attestant le nombre actuel de parts sociales, leur appartenance et leur valeur.

Ladite attestation, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Il résulte d'une déclaration des souscripteurs, pré-mentionnés, que:

- il est le seul plein propriétaire de ces parts sociales et possède le pouvoir d'en disposer;
- que ces parts sociales sont libres de tout gage, nantissement, droit réel ou empêchement quelconque;
- qu'il a obtenu l'agrément des associés de CAM, tel que prévu pour le prédit apport des parts sociales;
- le prédit apport des parts sociales est évalué à un montant total de cent quarante mille euros (EUR 140.000,-).

Ladite déclaration, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Évaluation - déclaration de valeur*

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à cent quarante mille euros (EUR 140.000,-).

Cette évaluation a été approuvée par le gérant de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 12 décembre 2014 qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la résolution prise ci-dessus, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

**Art. 5. Capital Social (premier alinéa).** «Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 152.500,-), représenté par mille deux cent vingt (1.220) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

#### *Pouvoirs*

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kahn, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2014. Relation: RED/2014/2569. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 19 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015000391/88.

(140234731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.



**LEI BS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.739.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LNR Europe Investors S.à r.l. SICAR, a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.281,

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given on November 24<sup>th</sup>, 2014.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

- That the limited liability company "LEI BS S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 121.739 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated October 20<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2403 dated December 27<sup>th</sup>, 2006. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended lastly by an extraordinary general meeting that took place on March 1<sup>st</sup>, 2007 in front of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1214 dated June 20<sup>th</sup>, 2007.

- That the issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred and twenty-five (125) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, fully subscribed and paid-up.

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company.

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by C.A.S. Services S.A., with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the sole shareholder.

- That the liquidation of the Company is done and finalised.

- That full discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.



### Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

LNR Europe Investors S.à r.l. SICAR, une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.281,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée le 24 novembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "LEI BS S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.739, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2407 du 27 décembre 2006. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier par un assemblé extraordinaire qui a été tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2007 devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1214 du 20 juin 2007.

- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que l'associé unique, possède la totalité des parts sociales de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par C.A.S. Services S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, désigné «commissaire à la liquidation» par l'associé unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social au: 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 décembre 2014. LAC/2014/58298. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000415/109.

(140235310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**LEI UK Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 86.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.283.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LNR Europe Investors S. à r.l. SICAR, a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.281,

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given on November 24<sup>th</sup>, 2014.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

- That the limited liability company "LEI UK Holdings S.à.r.l." (the "Company"), with registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 106.283 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated February 16<sup>th</sup>, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 594 dated June 21<sup>st</sup>, 2005. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended lastly by an extraordinary general meeting that took place on August 10<sup>th</sup>, 2005 in front of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 346 dated February 16<sup>th</sup>, 2006.

- That the issued share capital of the Company is set at eighty-six thousand pounds sterling (GBP 86,000), represented by three thousand four hundred and forty (3,440) shares in registered form with a par value of twenty-five pounds sterling (GBP 25) each, fully subscribed and paid-up.

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company.

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by C.A.S. Services S.A., with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the sole shareholder.

- That the liquidation of the Company is done and finalised.

- That full discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

LNR Europe Investors S. à r.l. SICAR, une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.281,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée le 24 novembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "LEI UK Holdings S.à.r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 106.283, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 594 du 21 juin 2005. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier par un assemblé générale extraordinaire qui a été tenue en date du 10 août 2005 devant Maître Joseph ELVINGER, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 346 du 16 février 2006.

- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre-vingt-six mille Livres Sterling (86.000.- GBP), représenté par trois mille quatre cent quarante (3.440) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (25.- GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que l'associé unique, possède la totalité des parts sociales de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par C.A.S. Services S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, désigné «commissaire à la liquidation» par l'associé unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social au: 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 décembre 2014. LAC/2014/58295. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000417/109.

(140235312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**Loic Invest S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 148.466.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

En l'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Loic Invest S.A. en liquidation volontaire, une société anonyme, constituée par acte notarié établi le 18 septembre 2009 par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, ayant un capital social de EUR 31.000, son siège social au 19, rue Sigismond L-2537 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148 466 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations ("Mémorial C") numéro 2079 page 99765, en date du 22 octobre 2009 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marino PIERRI, professionnellement établi à Luxembourg.

Le Président désigne comme Madame Nejma BENARBIA, professionnellement établi à Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Nejma BENARBIA, professionnellement établi à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Le Bureau constate que les actionnaires présents ou représentés en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste de présence, et lesdites procurations, signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

II. Le Bureau constate et certifie que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par convocations adressées par lettre recommandée à tous les associés en date du 21 novembre 2014 et publiée au Mémorial C et dans le Luxemburger Wort en date du 9 décembre 2014.

III. Le Bureau constate qu'il apparait de la liste de présence que des associés détenant ensemble 155 actions d'un total de 310 actions émises par la Société sont présents ou représentés.

IV. Le Bureau constate qu'en conséquence, la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Prise de connaissance du rapport du commissaire à la liquidation et approbation du rapport du Liquidateur et des comptes de liquidation.

2. Décision quant à la Décharge à accorder au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation.

3. Décision sur la clôture de la Liquidation.

4. Prise de connaissance et accord sur les conséquences de la liquidation

V. Ces faits énoncés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

VI. Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées comme suit:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Pour: 155

Contre: /

Abstentions: /

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats respectifs.

Pour: 155

Contre: /  
Abstentions: /

*Troisième résolution:*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Pour: 155

Contre: /

Abstentions: /

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société. En outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à la Société Générale au profit de qui il appartiendra.

Pour: 155

Contre: /

Abstentions: /

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

*Pouvoir*

La/les partie(s) comparant(es) ci-dessus donne pouvoir à tout agent et/ou employé du bureau du notaire signataire, agissant individuellement pour procéder à l'enregistrement, l'établissement, la suppression, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires suite à cet acte et, éventuellement, de dessiner, de rectification et de signer toute erreur, faute ou faute de frappe à cet acte.

*Déclaration*

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le Bureau et Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Pierri, Benarbia, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 décembre 2014. Relation: RED/2014/2611. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 24 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015000423/87.

(140235179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**Nimbus IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8530 Ell, 5, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 136.295.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de décembre.

Pardevant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Alain MAQUET, ingénieur, né le 29 février 1968 à Libramont (Belgique), demeurant à L-8530 Ell, 5, Hauptstrooss,

2) Madame Irina MITROFANOVA, auditrice, née le 14 septembre 1970 à Yoshkar-Ola (Russie), demeurant à L-8530 Ell, 5, Hauptstrooss,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Alain MAQUET, prénommé, aux termes d'une procuration sous-seing privé, donnée le 23 décembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant sub. 2) et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I. Les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les associés sont les seuls associés de NIMBUS IT S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est à L-8530 Ell, 5, Hauptstrooss, constituée suivant acte de Maître Blanche Mourtier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 658 du 17 mars 2008 et immatriculée

auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.295 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Cosita Delvaux, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 7 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 192 du 24 janvier 2013 (la «Société»).

II.- Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 127.500,-) divisé en mille et vingt (1.020) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant aux associés, pré-qualifié, comme suit:

Monsieur Alain MAQUET, pré-qualifié,	
Cinq cent trente parts . . . . .	530 parts
Madame Irina MITROFANOVA, pré-qualifiée,	
Quatre cent quatre-vingt-dix parts . . . . .	490 parts
TOTAL: mille et vingt parts sociales . . . . .	1.020 parts

III. Les associés, pré-qualifiés, présents ou représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

#### *Agenda*

1. Réduction du capital social souscrit de la Société à concurrence de cent douze mille cinq cents (EUR 112.500,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 127.500,-) au montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-) avec annulation de neuf cents (900) parts sociales;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions précédentes.

3. Divers

Après en avoir délibéré, les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée générale décide de réduire le capital social souscrit de la Société de cent douze mille cinq cents (EUR 112.500,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 127.500,-) au montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-), par annulation de quatre cent soixante-huit (468) parts sociales détenus par Monsieur Alain MAQUET et par annulation de quatre cent trente-deux (432) parts sociales détenues par Madame Irina MITROFANOVA.

L'Assemblée générale décide de réaliser cette réduction de capital par absorption des pertes reportées au 01 janvier 2014 encore existantes en partie à la date du 30 septembre 2014 et le surplus sera distribué aux associés, dans les modalités et délais prévus aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La preuve de l'existence d'une partie des pertes reportées au 01 janvier 2014 a été donnée au Notaire instrumentant par la remise d'une copie conforme des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires en date du 13 octobre 2014 et d'une situation comptable intermédiaire arrêtée au 30 septembre 2014 dûment signée par les deux associés.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article 6 sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 6.** «Le capital social est fixé à quinze mille Euros (EUR 15.000,-), représenté par cent vingt (120) parts sociales valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125,-), chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. MAQUET, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16876. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.



Diekirch, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000491/74.

(140235007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**OnX International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.144.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OnX Holdings L.L.C., a limited liability company, incorporated under the laws of the State of the Delaware, with registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware, 19904, USA and being registered with the Delaware Secretary of State (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Vianney De Bagneaux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 24 October 2014 which shall remain annexed to the present deed after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of OnX International S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, having a share capital of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 180.144 (the "Company"), incorporated on 8 August 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 30 October 2013, number 2708, page 129977, and the articles of association have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the one thousand (1,000) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and the resolution can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which a resolution is to be taken are as follows:

Change of the financial year so as to end on 30 April of each year and with the first time as of 30 April 2014 and consequential amendment of Articles 16 and 17 of the articles of association of the Company so that Articles 16 and 17 of the articles of association of the Company read as follows:

" **Art. 16.** The financial year of the Company starts on the 1 May and ends on 30 April of each year, except for the 2014 financial year which started on 1 January 2014 and ended on 30 April 2014.

**Art. 17.** Each year, with reference to 30 April, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's register office."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the duration of the 2014 financial year and amend Articles 16 and 17 of the articles of association of the Company so that Articles 16 and 17 of the articles of association of the Company read as set out in the above agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit octobre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OnX Holdings L.L.C, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Delaware, dont le siège social est situé au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware, 19904, USA et étant immatriculée auprès du Delaware Secretary of State (l'«Associé Unique»),

représentée par Me Vianney De Bagneaux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 octobre 2014, laquelle sera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'Associé Unique de OnX International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, ayant un capital social de vingt mille dollars des Etats-Unis (20.000 USD) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.144 (la «Société»), constituée le 8 août 2013 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 30 octobre 2013, numéro 2708, page 129977, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

La partie comparante, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient l'ensemble des mille (1.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que la totalité du capital social est représentée et la résolution peut être valablement prise par l'Associé Unique.

2. Les points sur lesquels une résolution doit être prise sont les suivants:

Changement de l'année sociale pour y mettre fin le 30 avril de chaque année et pour la première fois le 30 avril 2014 avec modification corrélative des articles 16 et 17 des statuts de la Société afin que les articles 16 et 17 des statuts de la Société aient la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> mai et se termine le 30 avril de chaque année, sauf pour l'année sociale 2014 qui commença le 1<sup>er</sup> Janvier 2014 et finit le 30 avril 2014.

**Art. 17.** Chaque année, au 30 avril, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée par l'Associé Unique de la Société:

*Résolution unique*

L'Associé Unique a décidé de modifier les articles 16 et 17 des statuts de la Société afin que les articles 16 et 17 des statuts de la Société aient la teneur énoncée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: V. DE BAGNEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52012. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000505/91.

(140235223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**BGM Spring S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.315.

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BGM Spring S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 165.315 (NIN 2011 2226 479),



constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 210 du 25 janvier 2012, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Joseph Elvinger en date du 25 janvier 2012 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 967 du 14 avril 2012.

Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000), divisé en:

- vingt mille et six (20.006) actions de Classe A, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (Actions de Classe A)
- huit mille cinq cent soixante-quatorze (8.574) actions de Classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (Actions de Classe B)
- deux mille quatre cent vingt (2.420) actions de Classe C, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (Actions de Classe C)

L'assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Claudine Schoellen, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Tous les actionnaires étant représentés et déclarant avoir parfaite connaissance de l'agenda, déclarent que l'Assemblée a été valablement convoquée.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les trente et un mille (31.000) actions, actuellement émises, toutes les actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transformation de deux mille cent quarante-quatre (2.144) actions de classe B en deux mille cent quarante-quatre (2.144) actions de classe D.

2.- Adaptation de l'article 5.1, paragraphe 1, pour refléter la décision au point 1 de l'agenda ci-dessus et lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000 divisé en en 20.006 actions de classe A, 6.430 actions de classe B, 2.420 actions de classe C et 2.144 actions de classe D.»

3.- Ajout d'un paragraphe à l'article 5.1 ayant la teneur suivante:

«En cas de liquidation, les classes d'actions D ont un droit préférentiel de 5% sur le produit à la liquidation».

4.- Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de transformer deux mille cent quarante-quatre (2.144) actions de classe B en deux mille cent quarante-quatre (2.144) actions de classe D.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1, paragraphe 1, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000 divisé en en 20.006 actions de classe A, 6.430 actions de classe B, 2.420 actions de classe C et 2.144 actions de classe D.»

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide d'ajouter un paragraphe à l'article 5.1, paragraphe 1 des statuts, pour lui donner la teneur suivante: «En cas de liquidation, les classes d'actions D ont un droit préférentiel de 5% sur le produit à la liquidation».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2710. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000082/69.

(140235483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**HaWilog Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Belval-Sport Sàrl).**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, rue du 22 Mai 2008.

R.C.S. Luxembourg B 140.948.

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. Monsieur Marc HAENTGES, employé privé, né le 23 juin 1964 à Luxembourg, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 7, rue Prince Guillaume;

2. Madame Mariette WICKLER, employée privée, née le 16 mai 1966 à Ettelbruck, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 7, rue Prince Guillaume,

I. Lesquelles comparantes ont requis le notaire soussigné d'acter qu'elles sont les seules et uniques associés de la société «BELVAL-SPORT Sàrl», une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-9099 Ingeldorf, rue du 22 Mai 2008 (Zone Industrielle), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 140.948, constituée suivant acte reçu par Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 4 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2175 du 6 septembre 2008, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant aux associées, pré-qualifiées, comme suit:

Monsieur Marc HAENTGES, pré-qualifié,

Cinquante parts sociales . . . . . 50 parts

Madame Mariette WICKLER, pré-qualifiée,

Cinquante parts sociales . . . . . 50 parts

TOTAL: cent parts sociales . . . . . 100 parts

III. Les associées pré-qualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se considèrent comme dûment convoquées et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, qu'elles ont demandé au notaire d'acter comme suit:

*Ordre du jour*

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de «BELVAL-SPORT Sàrl» en «HaWiLog S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;

2. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société:

**Art. 3.** «La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de vente d'articles de sport, de textiles, vêtements et d'accessoires ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

La société a également comme objet, d'organiser la logistique, en forme de réception, contrôle, étiquetage, distribution et répartition de marchandises pour des tiers.

Elle peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes affaires, sociétés, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou connexe ou qui soit de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

3. Insertion d'un nouveau dernier paragraphe dans l'article 8 des statuts de la Société concernant le pouvoir de signature;

4. Divers.

Après en avoir délibéré, les associées ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société de «BELVAL-SPORT Sàrl» en «HaWiLog S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «La société prend la dénomination de «HaWiLog S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

Les associés décident de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** «La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de vente d'articles de sport, de textiles, vêtements et d'accessoires ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

La société a également comme objet, d'organiser la logistique, en forme de réception, contrôle, étiquetage, distribution et répartition de marchandises pour des tiers.

Elle peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes affaires, sociétés, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou connexe ou qui soit de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

*Troisième résolution*

Les associés décident d'insérer un nouveau dernier paragraphe dans l'article 8 des statuts de la Société et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 8. (dernier paragraphe).** «La société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. HAENTGES, M. WICKLER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16860. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000079/93.

(140234987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**Delta Industrial 2, Société à responsabilité limitée,  
(anc. IRERE Industrial 2).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 140.750.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December.

Before us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary, residing in Rambrouch (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

“IRERE Industrial Holdings 2”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies’ register under the number B 157.776,

hereby represented by Mrs Caroline RAMIER, with professional address at Rambrouch,

by a virtue of a proxy given under private seal on 11 December 2014,

which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I.- The appearing party, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée “IRERE Industrial 2”, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (the “Company”), incorporated by notarial deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on July 31<sup>st</sup>, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2091 on August 28<sup>th</sup>, 2008 and registered with the Luxembourg Companies’ register under the number B 140.750. The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a notarial deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on March 17<sup>th</sup>, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1359 on June 22<sup>nd</sup>, 2011.

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Change of the corporate name of the company into “Delta Industrial 2”;
2. Subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company;
3. Miscellaneous;

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to change the Company’s corporate name into “Delta Industrial 2”.

#### *Second resolution*

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 2 of the Company’s articles of incorporation, which will from now on read as follows:

“ **Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of “Delta Industrial 2”.”

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Rambrouch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, party, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

“IRERE Industrial Holdings 2”, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.776,

représentée aux fins des présentes par Madame Caroline RAMIER, avec adresse professionnelle à Rambrouch,

en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 11 décembre 2014,

laquelle restera annexée aux présentes aux fins d’enregistrement.

I.- La partie comparante a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée “IRERE Industrial 2”, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2091 en date du 28 août 2008, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.750. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 17 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1359 en date du 22 juin 2011.

II.- La partie comparante agissant en sa qualité d'associé unique de la Société et représentée comme mentionné ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en "Delta Industrial 2";
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Divers

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en "Delta Industrial 2"

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de "Delta Industrial 2"»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2014. Relation: RED/2014/2554. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 19 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015000370/89.

(140234640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**Delta Industrial Services, Société à responsabilité limitée,  
(anc. IREIRE Industrial Services).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.781.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December.

Before us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary, residing in Rambrouch (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

"IREIRE Industrial Holdings 2", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' register under the number B 157.776,

hereby represented by Mrs Caroline RAMIER, with professional address at Rambrouch,

by a virtue of a proxy given under private seal on 11 December 2014,

which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I.- The appearing party, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "IREIRE Industrial Services", having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (the "Company"), incorporated by notarial deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on December 20<sup>th</sup>, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 378 on February 25<sup>th</sup>, 2011 and registered with the Luxembourg Companies' register under the number B 157.781. The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a notarial deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on March 3<sup>rd</sup>, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1333 on June 20<sup>th</sup>, 2011.

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

### Agenda

1. Change of the corporate name of the company into “Delta Industrial Services”;
2. Subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company;
3. Miscellaneous;

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to change the Company’s corporate name into “Delta Industrial Services”.

#### *Second resolution*

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 2 of the Company’s articles of incorporation, which will from now on read as follows:

“ **Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of “Delta Industrial Services”.”

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Rambrouch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

“IRERE Industrial Holdings 2”, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.776,

représentée aux fins des présentes par Madame Caroline RAMIER, avec adresse professionnelle à Rambrouch, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 11 décembre 2014, laquelle restera annexée aux présentes aux fins d’enregistrement.

I.- La partie comparante a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée “IRERE Industrial Services 2”, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 20 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 378 en date du 25 février 2011, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.781. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1333 en date du 20 juin 2011.

II.- La partie comparante agissant en sa qualité d’associé unique de la Société et représentée comme mentionné ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en “Delta Industrial Services”;
2. Modification subséquente de l’article 2 des statuts de la Société;
3. Divers;

et a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L’associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en “Delta Industrial Services”

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l’associé unique décide de modifier l’article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de “Delta Industrial Services”.»

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2014. Relation: RED/2014/2555. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 19 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015000368/89.

(140234642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

### **Invenergy Wind Europe Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 122.712.

#### — DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of December.

Before the undersigned, Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

#### THERE APPEARED:

Invenergy Wind Europe S.à r.l., a Private Limited Liability Company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 121.947 (the Sole Shareholder, or as the case may be the Undersigned),

here represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal on December 19, 2014.

After signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Undersigned holds all of the shares in Invenergy Wind Europe Hungary S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.712 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty five (125) shares in registered form, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up (the Company);

- the Company was incorporated on December 14<sup>th</sup>, 2006

- the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty five (125) shares in registered form, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up;

- the Undersigned has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Undersigned, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Undersigned resolves to act as liquidator of the Company;

- the Undersigned, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the activity of the Company has ceased;

(ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, except for a liability of income taxes owed to the Luxembourg tax administration;

(iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and

(iv) it will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Undersigned approves the liquidation accounts of the Company dated November 30, 2014 (the Liquidation Accounts);

- the Undersigned waives the appointment of a liquidation auditor;

- the Undersigned resolves to grant full discharge for the performance of its mandate and in connection with the liquidation accounts to the board of managers of the Company.

- the Undersigned resolves to transfer to it, as liquidation proceeds all the remaining assets of the Company and to assume the remaining liabilities of the Company as shown in the Liquidation Accounts and to take all steps necessary to ensure that such transfers and assumptions are enforceable against third parties;

- the Undersigned resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

- the Undersigned resolves to keep the books, documents and records of the Company at 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg for a period of five (5) years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Echternach, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the proxyholder of the appearing party.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant le soussigné Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Invenergy Wing Europe S.à r.l., une Société à responsabilité Limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.947 (l'Associé Unique, ou, le cas échéant, le Soussigné),

représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 décembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- le Soussigné détient la totalité des parts sociales de Invenergy Wind Europe Hungary S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.712 et disposant d'un capital social de douze mille cinq Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (la Société);

- la Société a été constituée le 14 décembre 2006

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- le Soussigné a une connaissance pleine et entière des Statuts et de la situation financière de la Société;

- le Soussigné décide, en sa qualité d'associé unique de la Société, de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire;

- le Soussigné décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- le Soussigné, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) l'activité de la Société a cessé;

(ii) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné, à l'exception d'un passif d'impôts sur le revenu dû à l'administration fiscale luxembourgeoise;

(iii) qu'il va recevoir tous les actifs restants de la Société; et

(iv) qu'il prendra à sa charge, le cas échéant, tous les passifs en cours de la Société, en particulier les passifs cachés ou ceux connus mais impayés et les engagements inconnus de la Société, avant de procéder à tout paiement en sa faveur;

- le Soussigné approuve les comptes de liquidation de la Société datés du 30 novembre 2014 (les Comptes de Liquidation);

- le Soussigné renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- le Soussigné décide de donner pleine et entière décharge au conseil de gérance de la Société pour l'exercice de son mandat et en relation avec les comptes de liquidation;

- le Soussigné décide de se transférer comme boni de liquidation tous les actifs restants de la Société et de prendre en charge les engagements restants de la Société tels qu'ils apparaissent dans les Comptes de Liquidation et de faire tout ce qui est nécessaire afin de rendre ces transferts et cette prise en charge opposables aux tiers.



- le Soussigné décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et la liquidation est clôturée;
- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais et en français, et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait, et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec la mandataire de la comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2696. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000338/112.

(140234961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

#### **Comptabilité & Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.755.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

#### **ONT COMPARU**

I. Monsieur Claude SCHROEDER, employé, né à Pétange le 16 mai 1956, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt,

II. Madame Béatrice MOROSINI, employée, née à Pétange le 25 septembre 1955, demeurant à B-6791 Athus (Belgique), 19, rue des Capucines,

ici tous deux représentés par Monsieur René SCHROEDER, retraité, né à Hondelange (Belgique) le 10 octobre 1953, demeurant à B-6791 Athus (Belgique), 19, rue des Capucines,

en vertu chacun d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «COMPTABILITE & SERVICES S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53.755, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 197 du 18 avril 1996 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de ladite société (ci-après la «Société»).

- Que la Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, comprenant la nomination de Madame Béatrice MOROSINI, en tant que liquidateur de la Société (ci-après le «Liquidateur»).

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont ils ont été préalablement informés, est le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

1. Approbation du rapport final du Liquidateur;
2. Renonciation au droit de nommer un commissaire à la liquidation;
3. Approbation du pouvoir spécial donné au Liquidateur;
4. Décharge à accorder au Liquidateur;
5. Décharge à accorder au gérant;
6. Clôture de la liquidation;
7. Prise en charge des dettes résiduelles par les associés;

8. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de cinq années à partir de la clôture de la liquidation;

- Qu'ils ont renoncé à tout droit de convocation préalable;
- Qu'ils ont adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport final du Liquidateur daté du 18 décembre 2014, approuve ledit rapport final, ainsi que les comptes de liquidation.

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale donne pouvoir spécial au Liquidateur de la société suite à la clôture de la liquidation, afin qu'il continue à accomplir les actions, le cas échéant et dans la mesure du nécessaire, liées à la clôture de la liquidation et en particulier, mais pas exclusivement, le paiement des factures, frais et des impôts impayés ainsi que la signature et l'envoi de la déclaration fiscale de la société qui est à envoyer aux autorités fiscales après sa liquidation, de récupérer des créances qui surviendraient après la clôture de la liquidation de la société, le cas échéant.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au Liquidateur, sans restriction, pour l'accomplissement de son mandat durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au gérant de la société pour l'exercice de son mandat.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la Société.

*Septième résolution*

L'assemblée générale déclare prendre à sa charge finale et exclusive toutes dettes résiduelles de la société.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans, à compter de la clôture de la liquidation, au siège social de la Société.

A cet égard, l'assemblée générale donne instruction au Liquidateur, avec pouvoir de subdélégation et lui donne pleins pouvoirs, pour prendre toute action ou signer tout document afin que les livres et documents de la Société soient conservés à ladite adresse.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à l'associé unique ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille Euros (1.000.-EUR).

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. SCHROEDER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 23 décembre 2014. Relation: MER/2014/2881. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000148/83.

(140235144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.053.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

**IST ERSCHIENEN:**

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management I S.à r.l., mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, Rue Jean Monnet, H.G.R. Luxembourg Nummer B134.852,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Angestellte des Notarbüros Hellinckx, 101 r. Cents, L-1319 Luxembourg,

auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management I S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, Rue Jean Monnet,

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, Rue Jean Monnet, H.G.R. Luxembourg Nummer B 138.053, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8. April 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1159 vom 13. Mai 2008, und deren Satzung wurde zuletzt abgeändert durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 27. August 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 3131 vom 28. Oktober 2014.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 2.796.889,14 (zwei Millionen siebenhundertsechundneunzigtausendachthundertneunundachtzig Euro und vierzehn Cent) eingeteilt in

2.544.938,250 (zwei Millionen fünfhundertvierundvierzigtausendneunhundertachtunddreißig Komma zweifünfnull) Manager-Aktien und

251.950,885 (zweihunderteinundfünfzigtausendneunhundertfünfrzig Komma achtachtfnf) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum 14. August 2018 Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 15. August 2014 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 65.898,04 (fünfundsechzigtausendachthundertachtundneunzig Euro und vier Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 5.936,220 (fünftausendneunhundertsechunddreißig Komma zweizweinnull) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,- (neunhundertneunundneunzig Euro),

- 59.961,820 (neunundfünfzigtausendneunhunderteinundsechzig Komma achtzweinnul) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

VI.- Gemäß Beschluss vom 30. September 2014 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 45.359,32 (fünfundvierzigtausenddreihundertneunundfünfzig Euro und zweiunddreißig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 4.086,054 (viertausendsechsdachtzig Komma nullfünfvier) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,- (neunhundertneunundneunzig Euro),

- 41.273,270 (einundvierzigtausendzweihundertdreiundsiebzig Komma zweisebennul) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).**

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 2.908.146,50 (zwei Millionen neunhundertachttausendeinhundertsechsdundvierzig Euro und fünfzig Cent) eingeteilt in

2.646.173,340 (zwei Millionen sechshundertsechsdundvierzigtausendeinhundertdreiundsiebzig Komma drei null) Manager-Aktien und

261.973,159 (zweihunderteinundsechzigtausendneunhundertdreiundsiebzig Komma einsfünfnun) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

**Englische Version von Artikel, Paragraph b)**

**Art. 5. Share capital (paragraph b).**

(b) The Corporation has a capital of EUR 2.908.146,50 (two million nine hundred eight thousand one hundred forty six Euro and fifty Cent) represented by

2.646.173,340 (two million six hundred forty six thousand one hundred seventy three point three-four-zero) Manager Shares and

261.973,159 (two hundred sixty one thousand nine hundred seventy three point one-five-nine) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 6.500,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61564. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 5. Januar 2015.

Référence de publication: 2015001782/102.

(150001154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.435.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

### IST ERSCIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management I S.à r.l., mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 2, Rue Jean Monnet, H.G.R. Luxemburg Nummer B134.852,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Angestellte des Notarbüros Hellinckx, 101 r. Cents, L-1319 Luxemburg,

auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management I S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 2, Rue Jean Monnet,

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 2, Rue Jean Monnet, H.G.R. Luxemburg Nummer B 131.435, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 5. September 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2094 vom 26. September 2007, und deren Satzung wurde zuletzt abgeändert durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 27. August 2014, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 3223 vom 3. November 2014.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 1.976.895,05 (eine Million neunhundertsechundsiebzigtausendachthundertfünfundneunzig Euro und fünf Cent) eingeteilt in

1.798.810,810 (eine Million siebenhundertachtundneunzigtausendachthundertzehn Komma achteinsnull) Manager-Aktien und

178.084,244 (einhundertachtundsiebzigtausendvierundachtzig Komma zweiviervier) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum 14. August 2018 Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss Beschluss vom 26. September 2014 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 146.725,14 (einhundertsechundvierzigtausendsiebenhundertfünfundzwanzig Euro und vierzehn Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 13.217,265 (dreizehntausendzweihundertsiebzehn Komma zweisechsfünf) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,- (neunhundertneunundneunzig Euro),
- 133.507,870 (einhundertdreißigtausendfünfhundertsieben Komma achtsiebennull) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittlelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).**

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 2.123.620,19 (zwei Millionen einhundertdreißigtausendsechshundertzwanzig Euro und neunzehn Cent) eingeteilt in

1.932.318,680 (eine Million neunhundertzweiunddreißigtausenddreihundertachtzehn Komma sechsachtnull) Manager-Aktien und

191.301,509 (einhunderteinundneunzigtausenddreihunderteins Komma fünfnullneun) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

### Englische Version von Artikel, Paragraph b)

#### Art. 5. Share capital (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 2.123.620,19 (two million one hundred twenty three thousand six hundred twenty Euro and nineteen Cent) represented by

1.932.318,680 (one million nine hundred thirty two thousand three hundred eighteen point six-eight-zero) Manager Shares and

191.301,509 (one hundred ninety one thousand three hundred one point five-zero-nine) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share.

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 5.500,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61563. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 5. Januar 2015.

Référence de publication: 2015001781/92.

(150001150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

### Société de Recherche Cosmétique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 4, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 168.847.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société à responsabilité limitée «Société de Recherche Cosmétique S.à r.l.»

ayant son siège social au 4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 168847, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, en date du 10 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 juin 2012 sous le numéro C 1559, modifié par un acte reçu par Me Henri HELLINCKX, en date du 23 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 mai 2014 sous le numéro C 1155.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président prie le notaire d'acter que:

i. L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

ii. Il ressort de la liste de présence que les 162.000 (cent soixante-deux mille) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

iii. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



*Ordre du jour:*

- 1.- Modification de l'alinéa 1 de l'article 11 des statuts;
  - 2.- Suppression de l'alinéa 8 de l'article 11;
  - 3.- Divers.
- Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2014:

« **Art. 11.** La Société est gérée par plusieurs gérants, d'un minimum de trois (3), ils constituent un conseil de gérance (chacun un «Gérant» et ensemble le «Conseil de Gérance») composé de deux catégories de gérants respectivement dénommées «Gérant(s) de Classe A» et «Gérant(s) de Classe B» et nommés par une résolution des associés.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer l'alinéa 8 de l'article 11 des statuts de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2014.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary public residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Société de Recherche Cosmétique S.à r.l." a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, incorporated by a deed of notary Henri HELLINCKX, on May 10, 2012, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg section B number 168847, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations dated June 21, 2012, under number C 1559, and modified by a deed of notary Henri HELLINCKX on December 23, 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations dated May 7, 2014 under number C 1155.

The meeting is presided by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster.

The Chairman requests the notary to act that:

i. The sole shareholder present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing party and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

ii. As appears from the attendance list, that one hundred and sixty-two thousand (162.000) shares of EUR 25.00 (twenty-five euros) each, representing the whole share capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been informed beforehand.

iii. The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

- 1.- Amendment of paragraph 1 of article 11 of the articles of incorporation.
- 2.- Removal of paragraph 8 of article 11 of the articles of incorporation
- 3.- Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided as follows:

*First resolution*

The meeting resolves to amend paragraph 1 of article 11 of the Articles of Association with effect as of November 1, 2014, to read as follows:

**Art. 11.** The Company is managed by a board of managers (each a “Manager” and together the “Board of Managers”), composed of at least three (3) Managers divided into two (2) categories, respectively denominated “Class A Manager(s)” and “Class B Manager(s)” appointed by a resolution of the shareholders.

*Second resolution*

The meeting decides to remove paragraph 8 from article 11 of the Articles of Association of the Company with effect as of November 1, 2014.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant power to Mr. Chafai Baihat, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, to update the Company’s shareholder’s register.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of this deed, are estimated at approximately nine hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, this original deed.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2014. Relation GRE/2014/5289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015001849/99.

(150000767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**Epsom Ashley S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CEREP Ashley S.à r.l.).**

**Capital social: GBP 15.030,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.424.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

UNIVERSAL-INVESTMENT-GESELLSCHAFT MBH, a private limited liability company, incorporated in the Federal Republic of Germany registered with the Local Court (Amtsgericht) of Frankfurt am Main under no. HRB 9937, the registered office of which is at Theodor-Heuss-Allee 70, 60486 Frankfurt am Main, Germany acting for the account of BVK-CBRE-GLOBALER IMMOBILIENSPEZIALFONDS duly represented by Jan Dobrzensky, lawyer, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 December 2014.

The proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of CEREP Ashley S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a unit capital of fifteen thousand thirty British Pounds Sterling (GBP 15.030.-), having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.424, incorporated under the name “CEREP UK Two S.à r.l.” pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, dated 4 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 September 2007, issue number 2016, page number 96752 and whose articles of association (the “Articles”) were amended for the last time pursuant to a deed of notary Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated 8 December 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the “Company”).

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the “Agenda”):

*Agenda*

1. Change of the Company’s name into “Epsom Ashley S.à r.l.”; and
2. Subsequent amendment of article 4 “Name” of the articles of incorporation of the Company.



*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "Epsom Ashley S.à r.l."

*Second resolution*

Further to the foregoing resolution the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles of the Company in order to read as follows:

“ **Art. 4.** The Company will have the name Epsom Ashley S.à r.l.”.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

UNIVERSAL-INVESTMENT-GESELLSCHAFT MBH, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit de la République fédérale d'Allemagne, immatriculée auprès la Cour Locale (Amtsgericht) de Francfort am Main sous le numéro HRB 9937 et dont le siège social est situé à Theodor-Heuss-Allée 70, 60486 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant pour le compte de BVKCBRE-GLOBALER IMMOBILIEN-SPEZIALFONDS dûment représentée par Jan Dobrzensky, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée le 10 décembre 2014.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique («Associé Unique») de CEREP Ashley S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de quinze mille trente livres sterling (GBP 15.030), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 130.424 et constituée sous le nom «CEREP UK Two S.à r.l.» suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2016, en date du 18 septembre 2007, page 96752 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 8 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

L'Associé Unique a ensuite considéré l'ordre du jour (l'«Ordre du Jour») suivant:

*Ordre du Jour*

1. Changement du nom de la Société en «Epsom Ashley S.à r.l.»; et
2. Modification en conséquence de l'article 4 «Dénomination» des statuts de la Société.

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «Epsom Ashley S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts de la Société:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination Epsom Ashley S.à r.l.».

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DOBRZENSKY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63000. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002943/87.

(150003007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**Technocom-Mws S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 123.127.

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TECHNOCOM - MWS S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 7 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 276 du 1<sup>er</sup> mars 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date 30 septembre 2014, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michael ERNZERHOF, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 6, avenue Guillaume, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

Changement de l'objet social, changement des administrateurs et changement des articles concernant l'engagement de la société par les administrateurs vis-à-vis des tiers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit.

« **Art. 2.** La société a pour objet la distribution de licences de logiciels et de solutions destinés au domaine médical et autres, l'exécution, la gestion et l'intégration de projets pour ses clients et ses distributeurs dans le domaine médical et autres.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 4, 5, 6 et 7 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.»

« **Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Il peut signer tous actes d'achat, d'échange ou de vente d'immeubles, emprunter, avec ou sans garantie, consentir toutes sûretés hypothécaires ou autres sur les biens sociaux au profit de tous instituts de crédits, renoncer à tous privilèges du vendeur avant comme après paiement du prix de vente, consentir toutes mainlevées ou postpositions.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.»

« **Art. 6.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature unique de l'administrateur délégué ou par toute personne à qui un pouvoir spécial a été accordé. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

« **Art. 7.** Le conseil d'administration désignera un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.»

### Troisième résolution

L'Assemblée décide de révoquer Monsieur Dragan Veljanoski de sa fonction d'administrateur.

### Quatrième résolution

L'Assemblée décide nommer comme nouvel administrateur:

Monsieur Tome VELJANOSKI, né le 18 mai 1962 à Krusevo, Macédoine, demeurant à Skopje-Centar/MKA Petar Poparsov, 17-2, 1000 Skopje.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit:

- Monsieur Tome VELJANOSKI,
- Madame Carole GIOVANNACCI,
- Monsieur Michael ERNZERHOF.

L'Assemblée décide que le mandat de tous les administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. ERNZERHOF, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61568. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002712/100.

(150002119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

---

**T & MC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.907.

L'an deux mille quatorze, le seize décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "T&MC S.A." (numéro d'identité 1996 22 18 353), avec siège social à L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 56.907, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 11 octobre 1996, publié au Mémorial C, numéro 49 du 4 février 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 4 avril 2006, publié au Mémorial C, numéro 1267 du 30 juin 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent DEMEUSE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Pétange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a un capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (€ 30.986,69.-), représenté par cinquante (50) actions sans désignation de valeur nominale.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cinquante (50) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Geert VAN VAERENBERGH, administrateur de société, né à Erembodegem (Belgique) le 30 octobre 1957, demeurant à L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société de droit chypriote "FENDARE TRUST MANAGEMENT LIMITED", ayant son siège social à Nicosia (Chypre), 77 Strovolou, Strovolos Center, Flat/Office 204, Strovolos, P.C. 2018, Nicosia, inscrite au Registrar of Companies sous le numéro 237412 comme commissaire-vérificateur.

#### Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

#### Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEMEUSE, DONDLINGER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 décembre 2014. Relation: CAP/2014/4965. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002699/66.

(150002099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

---

### R.J.H S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9964 Huldange, 97, Duarrefstroos.

R.C.S. Luxembourg B 193.288.

#### STATUTS

L'an deux mil quatorze.

Le vingt-quatre décembre;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Reiner HEYEN, indépendant, né à Malmédy (Belgique) le 17 mars 1976 (No. Matricule 1976031707415), demeurant à L-9964 Huldange, 97, Duarrefstroos;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «R.J.H S.à r.l.»

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Huldange

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- Entrepreneur d'asphaltage et de bitumage à chaud ou à froid; poseur de jointements; entrepreneur paysagiste; ferrailleur de fer et béton armé; Recyclage de Photovoltaïque; Exécution de travaux de démolition; disloquement de rochers en terrain urbain; Pose de rails; Recyclage des non métallique et débris Altmatalen; Matériaux de recyclage chimique; Recyclage de la ferraille; Nettoyage des cours d'eau, fossés, etc.; Agents impliqués dans la vente de combustibles, minerais, métaux et produits chimiques techniques, le bois, les matériaux de construction, les produits sidérurgiques et des articles ménagers, du matériel Electro; Location d'appartements et de maisons; Location des Machine; services de cultures; nettoyage des rues; Location de terrains; Retrait destruction des rochers par démolition à l'explosif, etc...; Autres Commerce de gros de machines électro, matériaux de construction, bois, ferraille et métaux non ferreux;

- la préparation des terres, la construction de routes et d'autoroutes, l'activité d'achèvement et de finition des bâtiments ainsi que toutes autres activités de constructions spécialisées. Elle peut également exécuter des activités de nettoyage, découchages ou déneigement, procéder à la création et entretien de jardins, de parcs et d'espaces verts. Elle pourra faire en outre des travaux de forage, des travaux de terrassements, travaux de dragage, la mise en place de fondations, la pose de chapes, les travaux de levage, le montage et démontage d'échafaudages, la location de matériel, les travaux de rejointoiement, nettoyage à la vapeur, creusement, le comblement et nivellement de chantiers de constructions ainsi que des ouvertures de tranchés. Elle peut effectuer des activités de collecte et de traitement de déchets, le recyclage de racines et de bois, acheter et vendre des pièces mécanique en gros ou en détail ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (Euro 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales de chacune CENT VINGT-CINQ EURO (Euro 125.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique à savoir:

Monsieur Reiner HEYEN, prédit; .....	100 parts sociales
TOTAL: .....	100 parts sociales

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (Euro 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (Euro 1.250.-).

#### *Assemblée générale*

Et à l'instant, l'associé unique Monsieur Reiner HEYEN prédit, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-9964 Huldange, 97, Duarefstroos;

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Heyen, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 02 janvier 2015. Relation: EAC/2015/28. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 06 janvier 2014.

Référence de publication: 2015002615/91.

(150001730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

**Ortho-Clinical Diagnostics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 185.693.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth of December.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg

**THERE APPEARED:**

Ortho-Clinical Diagnostics Holdings Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000.-), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 185.679 (the "Sole Shareholder")

here represented by Mrs. Stessie Soccio, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 December 2014.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Ortho-Clinical Diagnostics S.A. (the "Company"), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 185.693, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 31 May 2014 under number 1400. The articles of association have been amended for the last time on 25 June 2014 pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 September 2014 under number 2546.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to 5 Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 4.1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

" **4.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at nine hundred euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Ortho-Clinical Diagnostics Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de cent mille dollars américains (USD 100.000.-), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le B 185.679 (l'«Actionnaire Unique»),



ici représentée par Mlle Stessie Soccio, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 décembre 2014.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de Ortho-Clinical Diagnostics SA (la "Société"), une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.693, constituée selon acte reçu par Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 mars 2014 sous le numéro 1400. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 25 juin 2014 selon acte reçu par Maître Jean-Paul Meyers, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 septembre 2014 sous le numéro 2546.

L'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à 5 Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 4.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« 4.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ neuf cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Soccio, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 décembre 2014. Relation: RED/2014/2658. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 31 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015002556/88.

(150001180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

---

**H.I.G. Luxembourg Holdings 61 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 192.738.

En date du 8 décembre 2014, l'associé unique H.I.G. Europe Capital Partners II, L.P., avec siège social au South Church Street, Uglad House, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caimans, a cédé la totalité de ses 12,500 parts sociales à H.I.G Luxembourg Holdings 62 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001581/13.

(150000975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---